

Démolition de la Maison Rigo: l'ordonnance reportée à mardi!

Rédaction en ligne

L'ordonnance relative à l'affaire de la maison Rigo devrait être prononcée mardi matin, a indiqué lundi le secrétariat du tribunal de première instance de Liège. Les opposants à la démolition de cet hôtel particulier de style néo-mosan avaient introduit un ultime recours en référé pour tenter de s'opposer aux travaux qui pourraient débuter cette semaine.



TVA

Mobilisation contre la démolition de la Maison Rigo.

Cet hôtel particulier de style néo-mosan bâti il y a un siècle est situé au bord de l'esplanade des Guillemins, adossé à un building qui doit lui aussi être démolit. Les autorités estiment que le bâtiment ne présente pas d'intérêt patrimonial car il est construit en «faux vieux» tandis que ses défenseurs (les ASBL «SOS Mémoire de Liège» et «Le Vieux Liège») s'indignent de sa prochaine disparition et soulignent que cet immeuble était destiné à être classé alors qu'il avait été inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine.

Les opposants à la démolition de l'immeuble avaient introduit une ultime procédure en référé afin d'obtenir l'annulation des travaux de démolition. L'affaire avait été plaidée vendredi. En raison de la complexité des débats et de la nécessité de répondre aux argumentations des deux parties, le juge a décidé de reporter le prononcé de son ordonnance à mardi.

Conditions générales de vente | Informations légales. **Service clientèle** : abonnements@sudpresse.be ou 078/15.75.75 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h. Ce site est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés.

Toute reproduction et/ou rediffusion de contenu par quelque moyen que ce soit doit faire l'objet d'une autorisation spécifique auprès de Copiepresse au 02/558.97.80 ou via info@copiepresse.be. Sont toutefois autorisés la reproduction des contenus de fils RSS ou Widget, aux conditions fixées RSS/Widgets, ou un lien vers la page d'accueil. Plus d'infos: www.copiepresse.be.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. En savoir plus.Okx